

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

Procès-verbal du conseil municipal du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, PAPILLON Laure, ROCHE Laetitia, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou,

Absents excusés : BOSSOUTROT Karim (pouvoir à PAPILLON Laure), ODIN Corinne (pouvoir à CHAZELLE Patrice), PARDON Nicole (pouvoir à DREVET Pierre), VITTOZ Suzanne (pouvoir à CHARLES Christian)

Absent : /

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 20 janvier 2023

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Monsieur Roland COURT par courrier recommandé reçu le 30 janvier 2023 ; il présente son successeur par ordre sur la liste : Monsieur Jacques GRANGE. Ce dernier accepte cette nomination ; Monsieur le Maire déclare installer Jacques GRANGE au sein du conseil municipal à compter de ce jour.

Monsieur GRANGE intègre la commission « travaux Champ de Foire ».

Préalablement Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la communication de la note de synthèse adressée à chacun présentant les termes d'un bail emphytéotique et la constitution de servitudes de passage avec la société CS Ste Agathe la Bouteresse ; il demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour : accordé à l'unanimité.

En dernier point, il demande que soit également rajouté la demande de fonds de concours SIEL pour relève des encastres mise en valeur dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg : accordé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022

Madame SIRIEIX intégrera l'assemblée plus tard dans la soirée.

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 5 décembre 2022 :

POUR : 14 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Validation des conditions du bail rural à Jacky MAILLARD

CONTENU

Rappel des conditions particulières convenues dans la promesse unilatérale d'achat consentie à la Safer pour les propriétés Imérys : conclusion d'un contrat de bail à ferme au profit de Monsieur Jacky MAILLARD, domicilié 144 Rue du Perrier.

Présentation des conditions : parcelles sises au lieudit Bel Air, cadastrées section B n° 64, 143, 147, 148, 149 pour une contenance totale de 2 ha 55 a 20 ca pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, pour un fermage fixé à 120 € / ha par an.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

3/ Encaissement d'un don pour participation AESH au temps de cantine**CONTENU**

Présentation d'un chèque de 30,40 € émis par l'ADAPEI de Montbrison pour participation aux frais de repas de l'accompagnant d'un élève en situation de handicap.

Demande d'accord d'encaisser ce don.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Demande d'un fonds de concours LFA au titre du fonds de soutien 2023-2025**CONTENU**

Proposition de solliciter un fonds de concours à LFA au titre du fonds de soutien aux investissements communaux (enveloppe n° 2) en vue de participer au financement de l'aménagement du centre Bourg, à hauteur de 13.735 € maximum.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Annulation de la délibération approuvant le reversement de la taxe d'aménagement à LFA**CONTENU**

Rappel de la délibération du 27/10/2022 fixant les modalités de reversement de la taxe d'aménagement (TA) à LFA.

Information de la décision du Parlement de revenir sur le caractère obligatoire du reversement de cette taxe, qui implique soit de maintenir le partage de TA en l'état, soit d'en supprimer le partage par une délibération prise dans un délai de deux mois à compter de la promulgation de ladite loi.

Proposition d'abroger la répartition mise en œuvre par précédente délibération.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Madame SIRIEIX intègre la séance.

6/ Autorisation de signature d'un bail emphytéotique CS Ste Agathe la Bouteresse et constitution de servitudes de passage**CONTENU**

Rappel des termes du projet de centrale solaire par la CS Ste Agathe la Bouteresse, et de la promesse de bail emphytéotique du 09/11/2018 avec prorogation du 10/10/2022.

Présentation des conditions dudit bail : redevance annuelle de 2.500 € / ha, durée de 30 ans à compter de la mise en exploitation de l'installation photovoltaïque, constitution de servitudes de passage moyennant une indemnité unique de 10.000 €.

Proposition de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature du bail emphytéotique avec constitution de servitudes.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Fonds de concours SIEL relève des encastrés mise en valeur suite aménagement du Bourg
CONTENU

Présentation de la nécessité de relève des deux projecteurs encastrés dans le sol devant l'église dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg.

Proposition de faire réaliser ces travaux par le SIEL dans le cadre d'un fonds de concours, dont le financement se présente ainsi :

Détail	Montant HT travaux	% - PU	Participation commune
Relève des encastrés mise en valeur suite aménagement	1.150,00 €	45.0 %	517,00 €
TOTAL	1.150,46 €		517,71 €

DÉCISION

POUR : 15 (dont 4 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Approbation le 30 janvier par LFA du lancement de la procédure de modification n° 2 du PLU de la commune afin d'adapter le plan de zonage aux besoins économiques présents et à court terme.
- Information sur la réflexion menée suite au transfert de compétence « gestion des équipements sportifs » : proposition d'une convention de gestion de services pour exercice de la compétence ou d'une convention d'entente intercommunale.
- Réflexion sur la fréquentation en hausse de la cantine : comparaison avec autre fournisseur et sur les possibilités d'aménagement ou d'agrandissement des locaux.
- Remerciements à Mmes PARDON et TARAKU pour leur aide ponctuelle en cantine et surveillance des enfants à la sieste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.

Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.

